

## **Une séance avec un musicien intervenant à l'école dans le cadre d'un projet artistique... Qu'est-ce que c'est ?**

Personne - ressource, le musicien intervenant conduit des activités musicales permettant aux enfants de :

- de vivre des démarches artistiques collectives et individuelles innovantes
- d'acquérir des savoirs et savoir-faire fondamentaux (maîtrise de la voix, affinement du geste instrumental, approche des langages musicaux, amorces de pratiques musicales diversifiées...)
- de développer une attitude d'écoute et de se construire un jugement esthétique personnel
- de se forger une culture artistique
- 

Les interventions se font en collaboration avec les enseignants de l'équipe pédagogique. Les projets pédagogiques d'éducation musicale et artistique doivent pouvoir s'inscrire dans le projet d'école.

## **Collaboration et concertation entre l'intervenant et l'équipe pédagogique**

Deux personnalités, deux compétences qui s'ajoutent, chacun trouvant sa place dans un partenariat harmonieux. Réfléchir ensemble, « ajuster » sa collaboration, mettre ses propres compétences au service d'un projet artistique commun. Il est indispensable qu'il y ait concertation entre les différents partenaires. Elle permet d'arrêter les axes et les objectifs du projet mais aussi de les adapter régulièrement pendant sa mise en oeuvre.

L'enseignant est un médiateur entre les enfants et le musicien intervenant. Pour faciliter l'orientation des choix des outils pédagogiques, l'enseignant peut apporter des informations concernant la vie de classe : thèmes abordés, époques, culture, projets particuliers... Il participe aux séances en veillant au maintien du meilleur climat de travail.

## **Quelles activités pendant les séances ?**

Ces activités musicales font référence aux activités artistiques évoquées dans le cadre des programmes de l'éducation nationale et intègrent le parcours d'Education Artistique et Culturelle. Trois types d'activités sont abordés de manière régulière lors des séances en fonction des objectifs fixés, intégrant toujours la notion de création et d'expression artistique. Les activités vocales (jeux vocaux – chansons) / Les activités instrumentales / Les activités d'écoute.

### **1 / La voix sous toutes ses formes « Jeux vocaux / Chansons »**

Le musicien intervenant se charge de la dimension artistique des jeux vocaux et des chants, de l'apprentissage à la finalisation, ainsi que d'un éventuel accompagnement.

Il propose aux enfants des situations qui leur permettent progressivement de découvrir la richesse de leur voix et les incitent à dépasser les usages courants en les engageant dans

des explorations ludiques. Pour l'apprentissage des chants, il travaille sur la précision mélodique et rythmique et les effets musicaux (l'interprétation).

L'enseignant pourra réaliser des prolongements en classe comme par exemple :

- Travail du langage et de la langue : lexique, syntaxe, style, structuration du texte...
- Travailler sur les éléments interdisciplinaires : contexte historique, situation géographique... Il peut reprendre le chant entre les séances musicales et faciliter l'apprentissage éventuel des paroles.

## **2 / Les activités instrumentales / Les sonorités du corps**

Le musicien intervenant propose et développe les activités instrumentales en fonction de la thématique du projet et du matériel disponible : instruments disponibles sur l'école, au conservatoire + « la valise » d'instruments mis à disposition du musicien intervenant + la possibilité d'emprunter un parc instrumental par le biais du CPEM. Le musicien intervenant développe aussi les activités instrumentales avec du matériel de récupération « Corps sonores » et met en jeu les sonorités du corps à travers les percussions corporelles. Ces activités participent au plaisir de la découverte de sources sonores variées et sont liées à l'évolution des possibilités gestuelles des enfants.

Elles permettent progressivement aux enfants de maîtriser leurs gestes afin d'en contrôler les effets. L'enseignant peut établir une relation avec d'autres formes d'expressions artistiques (danse, expression corporelle, graphisme...). Il peut travailler sur la motricité pour aider à résoudre des difficultés d'ordre corporel. Il peut aussi reprendre l'activité instrumentale.

## **3 / Autour de l'écoute**

Le musicien intervenant choisit des écoutes musicales variées et appropriées aux objectifs du projet. C'est un temps d'échange avec les enfants, de réflexion, de sensibilisation, d'expérimentation liée aux sensations, à l'analyse... Cela permet d'aborder des notions musicales et d'apprendre un vocabulaire spécifique. Ces écoutes posent aussi les bases de références culturelles et favorisent le développement de l'imaginaire. Le musicien conduit régulièrement les enfants en situation d'écoute-invention afin de développer leur créativité que ce soit à partir d'extraits d'œuvres ou de productions réalisées par les enfants. L'enseignant peut reprendre les écoutes et les placer dans un contexte pertinent pour la classe. Il est possible d'exploiter le contenu formel ou émotionnel dans d'autres modes d'expression : expression orale ou écrite, arts visuels, poésie, littérature...